



Compte tenu de son importance, ce Spécial est envoyé uniquement par courrier à toute personne concernée.

**Cher(e)s adhérent(e)s et ami(e)s**

**IMPORTANT et URGENT**

Lors de la réunion du 23 octobre 2008, concernant le contrat collectif à adhésion individuelle APHRAP/MDS (Mutuelles du Soleil) ; l'ensemble des adhérents présents a fait part de sa satisfaction sur la marche du contrat.

D'autre part, ces derniers ont mandaté un groupe de travail composé de Paul Benhaïm, Pierre Carles, Bernard Lachamp et Jean Michel Vigliano pour rencontrer M. SIMEONI, notre correspondant des MDS, afin de lui soumettre plusieurs points permettant une évolution de notre contrat (repris dans le compte rendu diffusé sous la référence *pC/08 239 diff.*), à savoir :

a), b), c), Les réponses ont été données lors de la réunion.

d) Pour les adhérents de moins de 60 ans, il est proposé un contrat individuel - légèrement moins onéreux que notre contrat collectif mais à tarif lié à l'âge - jusqu'à l'âge où ils pourront rejoindre celui de l'APHRAP.

e,f) Répartition des structures de remboursements de frais :

- pour l'ensemble du groupe APHRAP.
- pour chaque adhérent.

g) Dégressivité de la cotisation pour les couples.

h) Obtenir un « crédit réserve » pour les adhérents n'ayant pas fait valoir des droits de remboursement sur une ou plusieurs années (par exemple en optique).

\*\*\*\*\*

Le 19 décembre 2008, nous avons rencontré M. SIMEONI pour lui exposer ces demandes et surtout l'interroger sur le niveau important de l'augmentation de la cotisation pour 2009.

M. SIMEONI a bien pris en compte les divers points soumis et vient de nous répondre .

Voici la teneur de **ses propositions** :

### ***Les Mutuelles du Soleil,***

1°- Nous présenteront annuellement la structure des remboursements APHRAP par grandes catégories : hospitalisation, soins courants, pharmacie, dentaire, optique, divers, ainsi que les résultats financiers pour notre groupe. En 2008, ils ont été très positifs.

2°- Par contre elles ne peuvent répondre actuellement à la demande d'analyse des structures de remboursement individuelle et à la prise en compte du « crédit réserve ». La question reste cependant posée.

3°- Concernant le niveau des cotisations et la cotisation pour les couples :

M. SIMEONI nous a proposé la modification de notre contrat [ Soléa 40 en Soléa Pro 3000 ] permettant de répondre aux points suivants :

<b>Baisse</b> de la cotisation mensuelle individuelle	de 60.11 € à 56.89 €, soit - <b>9.4%</b>
<b>Baisse</b> de la cotisation mensuelle pour couple	de 120.22 € à 99.78 €, soit - <b>17 %</b>
<b>Évolution positive sensible</b> des niveaux de remboursement pour un grands nombre de postes	
par exemple : Honoraires chirurgie et anesthésie	<b>de 150 à 200 %</b>
Soins externes en établissement public ou privé	<b>de 100 à 130 %</b>

Au vu de ces propositions, ne voyant que des avantages aux modifications proposées, le Bureau de l'APHRAP a entériné la décision, de faire **modifier le contrat Soléa 40 en Soléa Pro 3000** - collège collectif appuyé sur un effectif de plus de 2300 cotisants, donc amortissant mieux les variations individuelles de notre groupe

- La procédure de passage à ce nouveau contrat collectif à adhésion facultative entraîne que chaque adhérent remplisse une nouvelle fiche d'adhésion qui équivaut à une acceptation par la personne de la modification du contrat collectif.
- Pour simplifier cette procédure, en accord avec M. SIMEONI, nous avons décidé de joindre à cette information un « bulletin », ce qui vous évitera de remplir une nouvelle fiche d'adhésion.

Afin de régulariser cette décision, nous vous demandons de retourner au plus tôt le bulletin ci-dessous, une fois complété et signé à :

Pierre CARLES 113, Chemin des Mourets  
Château Gombert 13013 MARSEILLE

L'ensemble des bulletins remis sous huit jours aux MDS pourrait nous permettre de bénéficier du nouveau contrat début juillet.

Nous joignons en annexe le tableau reprenant les conditions de remboursement du contrat Soléa Pro 3000.

Nous espérons ainsi avoir répondu à une grande partie de vos attentes et continuerons à être vigilants sur nos intérêts.

Le Groupe de Travail APHRAP/MDS

-----  
Siège : Le Parc aux Fontaines, Bât.5 - 38 boulevard du Redon - 13009 Marseille - Tél. : 06.22.21.43.21  
E mail : [association.aphrap@laposte.net](mailto:association.aphrap@laposte.net) Chargé de la Lettre : Jacques BARD  
Responsable de la communication : Jean Michel VIGLIANO Responsable de la publication : Bernard LACHAMP

✂ Découper suivant le pointillé



Bulletin d'acceptation du nouveau contrat APHRAP - Les Mutuelles du Soleil

**Contrat collectif à adhésion individuelle Soléa Pro 3000**

Je soussigné,

Nom et prénom : .....

N° d'adhérent aux MDS : .....

Adresse : .....

Accepte le contrat (\*) :

OUI

NON

Date :

Signature :

(\*) Barrer la mention inutile

*Tout membre participant au contrat collectif à adhésion individuelle peut, dans un délai de un mois, à compter de l'information, dénoncer son affiliation en raison des modifications apportées au contrat. Il pourra bénéficier de la garantie Soléa 40 par une adhésion au collège individuel.*